

AVENANT N° 3

A la convention financière entre la Commune de BAZAS
et la REGIE AUTONOME DE LA FETE TRADITIONNELLE DES BŒUFS GRAS

Entre :

La Commune de BAZAS représentée par son Maire en exercice, dûment autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 12 avril 2022

D'une part,

Et

La Régie autonome de la Fête des bœufs gras de Bazas, représentée par sa Présidente, dûment autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 11 avril 2022

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Les relations financières pour 2022 portent sur les éléments suivants :

Article unique :

La Régie autonome de la fête traditionnelle des bœufs gras reversera à la Commune de Bazas au titre de 2022 :

- Mise à disposition du personnel et matériel 12 500 €

Fait à Bazas, le 12 avril 2022

P/Le Maire de Bazas
L'adjointe déléguée
Danielle BARREYRE




La Présidente de la Régie Autonome,
Isabelle DEXPERT

